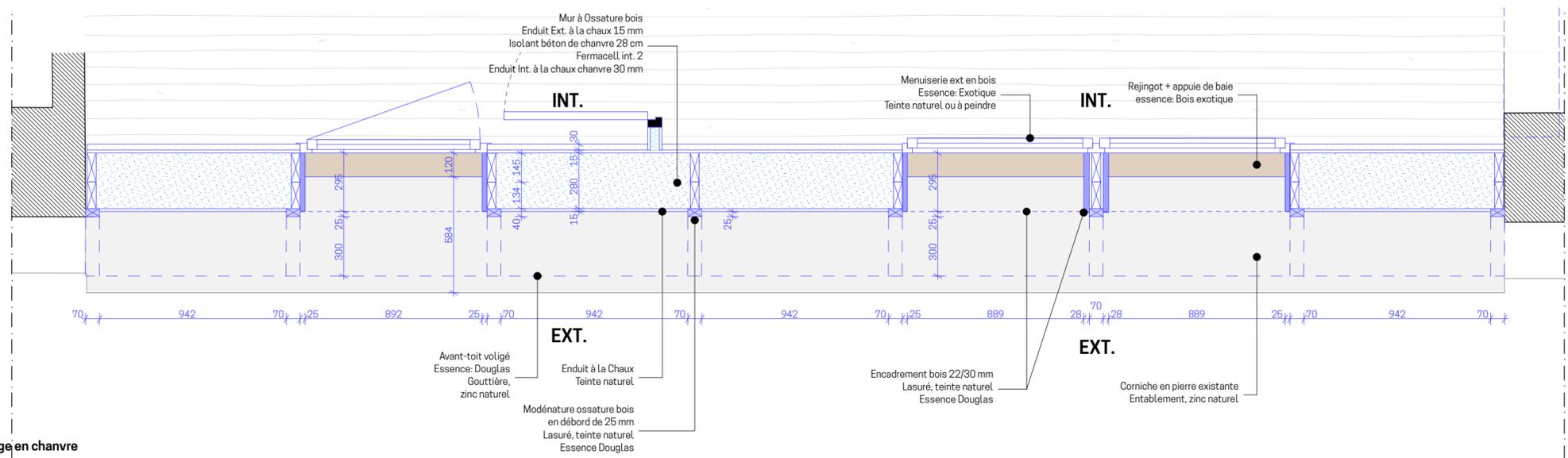
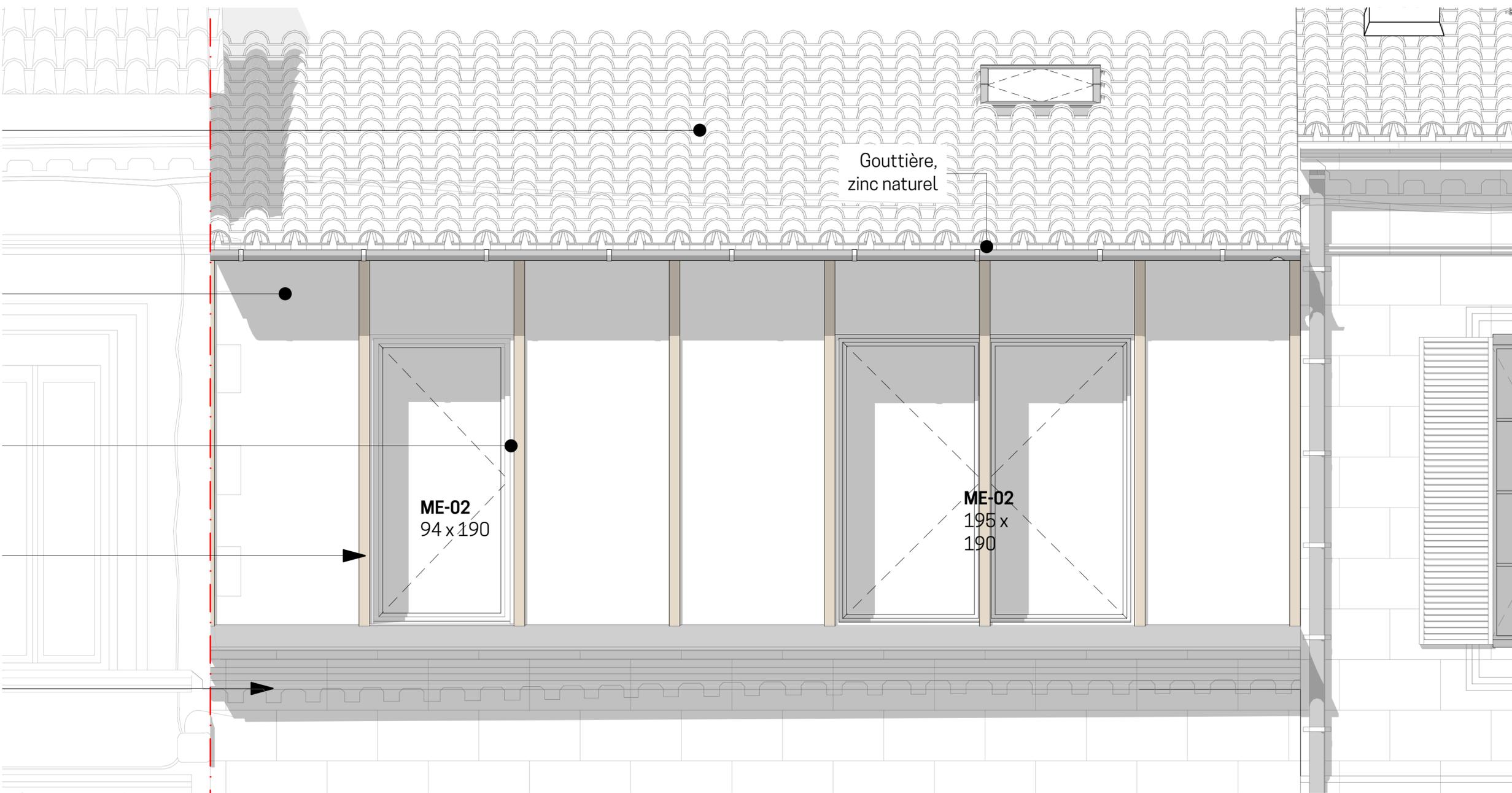


Date	Indice	Description

NOTA:  
 Les cotes, épaisseurs, altitudes et tous les éléments complémentaires portés sur les plans n'ont que valeur indicative.  
 Chaque entrepreneur a à charge de vérifier la nature des matériaux existants. Les systèmes de fondations existantes. La nature des éléments de constructions existants et/ou à mettre en oeuvre.  
 Les cotations des éléments de plans sont à vérifier par chaque entrepreneur, et dans le cas où l'entrepreneur jugerait une adaptation souhaitable, il sera tenu d'en avvertir le maître de l'ouvrage avant toute modification.  
 Les plans "projet" sont des plans de principe architectural et ne sont en aucun cas des plans d'exécution; ces derniers sont à la charge de la ou des entreprises concernées.



PLAN Mur ossature bois / remplissage en chanvre